



DÉCLARATION FINALE DE LA XIII^e CONFÉRENCE DES OING

PARIS, 11 SEPTEMBRE 2024

Considérant la Charte de la Francophonie adoptée par la Conférence ministérielle de la Francophonie à Antananarivo le 23 novembre 2005 ;

Considérant la Déclaration de Bamako, adoptée le 3 novembre 2000, la Déclaration de Saint-Boniface, adoptée le 14 mai 2006, la Déclaration de Bucarest, adoptée le 29 septembre 2006, la Déclaration de Montreux, adoptée le 24 octobre 2010, la Déclaration d'Antananarivo, adoptée le 27 novembre 2016 et la Déclaration de Djerba du 20 novembre 2022 ;

Constatant l'effritement de la sécurité, de la paix et de la démocratie ainsi que la réduction de l'espace civique, les violations des droits humains et des droits des enfants, le chaos informationnel, les bouleversements migratoires, la destruction évidente de la biodiversité et des ressources planétaires ;

Constatant également les défis économiques et les enjeux climatiques grandissants auxquels font face les peuples et les communautés ;

Réaffirmant le rôle primordial et la place des sociétés civiles comme force motrice de la Francophonie et vecteur de solidarité entre les peuples, pour un monde plus juste, plus inclusif et plus équitable ;

Constatant le manque de financements importants des organisations de la société civile en tant que partie prenante de projets structurants de cohésion sociale dans l'espace francophone ;

Nous, les 128 membres de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING) accréditées auprès de la Francophonie, réunis les 10 et 11 septembre 2024 à Paris, à l'occasion de cette XIII^e Assemblée plénière, réaffirmons que l'avenir de la Francophonie réside dans la coordination,

la collaboration et la coopération entre les institutions et les organisations non gouvernementales pour collectivement relever les défis actuels et être prêts à affronter les enjeux émergents dans l'espace-francophone.

A l'occasion du XIX^e Sommet de la Francophonie consacré au thème : « Créer, innover et entreprendre en français », la Conférence des OING recommande à l'OIF et aux chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie de :

Renforcer de manière significative la place et le rôle de la COING, par :

1. La prise en compte de la société civile comme actrice incontournable auprès des Etats et de l'OIF, en lui permettant de participer activement à la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des initiatives de l'OIF ;
2. Le renforcement des moyens techniques et financiers octroyés à la COING pour agir efficacement aux côtés de l'OIF et des institutions et opérateurs de la Francophonie ;
3. La révision des Directives de la COING pour améliorer son fonctionnement, préciser les compétences mutuelles entre l'OIF et la COING et les questions de complémentarité et d'efficacité, en augmentant les interactions directes avec les unités de programmes, les commissions de l'OIF, les représentations extérieures et les opérateurs de la Francophonie.

Appuyer les priorités portées par la COING, par :

4. L'adoption d'une politique novatrice et d'impact pour faire face à la pénurie des enseignants francophones et de français qui touche de nombreux pays ;
5. La mise sur pied d'un groupe de travail, avec la société civile, pour piloter le développement de l'intelligence artificielle francophone, au service du développement durable de nos sociétés ;
6. La reconnaissance et la valorisation des cultures, des patrimoines et des héritages francophones ;
7. Le renforcement de la découvrabilité des contenus francophones sur les territoires et dans leur diaspora, à travers la promotion des industries culturelles et créatives dans l'espace numérique ;
8. Le rétablissement de la dimension culturelle dans les lois, qui comprend la reconnaissance de la langue française et des langues nationales, qui doivent être défendues dans l'espace public et numérique ;

9. Le maintien et le renforcement de la collaboration entre la société civile et les Etats dans les territoires menacés par l'insécurité et la déstabilisation de l'Etat de droit notamment dans le Sahel ;
10. Une meilleure protection des défenseurs des droits humains, un égal accès à la justice et au respect des droits pour toutes et tous, notamment pour les personnes vulnérables en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité ou expression de genre et de leur âge ;
11. La mise en place d'un mécanisme de suivi sur les engagements des Etats et des gouvernements en matière de lutte contre les discriminations ;
12. Le soutien à la création des conseils nationaux de jeunesse et de femmes à travers tous les pays membres, afin de favoriser l'inclusion des jeunes et des femmes à tous les niveaux dans la prise de décisions ;
13. Le renforcement des compétences numériques des enfants et des jeunes, un impératif pour préparer les nouvelles générations aux métiers d'avenir dans les technologies innovantes, dans l'environnement et les nouvelles énergies ;
14. Le développement de la culture entrepreneuriale à tous les niveaux d'enseignement et de la formation continue, ajustant les contenus aux besoins réels du marché du travail ;
15. L'accès au financement de projets impactants en permettant une inclusion des jeunes, particulièrement des jeunes femmes, et en luttant contre l'exclusion des personnes défavorisées notamment celles à besoins spécifiques, en raison de facteurs tels que l'âge, l'origine ethnique, la situation de handicap, le statut migratoire et la situation économique ;
16. Une action forte et urgente pour contrecarrer les problématiques posées dues aux changements climatiques qui impactent de manière disproportionnée les personnes les plus vulnérables, afin de laisser un monde meilleur pour les générations futures ;
17. Le renforcement de la concertation entre les différentes parties prenantes pour la contribution à l'atteinte des Objectifs du développement durable (ODD) ;
18. Le renforcement de l'action de la Francophonie au service des populations les plus défavorisées en matière de logement abordable et décent, et de services essentiels (eau, déchets, assainissement, énergie, santé et éducation) ;
19. Un engagement concret pour la santé mentale des jeunes et la mise en place de dispositifs d'accompagnement portés ou soutenus par les Etats, avec une prise en charge plus poussée et adéquate ;

20. La prise en compte dans ses projets l'expertise des experts des régions sous-représentées de la Francophonie, comme les PECO ou l'Asie du Sud-Est.

COMPTE TENU DE CE QUI PRÉCÈDE

La Conférence des OING s'engage à:

1. Porter la voix de la société civile francophone pour promouvoir les valeurs fondatrices de la Francophonie et accompagner la mise en œuvre des ODD des Nations unies ;
2. Se mobiliser pleinement dans ses instances selon les meilleures pratiques de gouvernance, et faire preuve de transparence dans ses actions, ses communications et ses redditions de comptes ;
3. Renforcer la mise en œuvre des actions avec les gouvernements et les élus locaux ;
4. Promouvoir la mobilisation, la valorisation et la mobilité des talents dans l'espace francophone pour créer, innover et entreprendre ensemble et appliquer le plaidoyer pour un travail mémoriel commun à toute la Francophonie ;
5. Poursuivre le plaidoyer pour renforcer les législations nationales et autres dispositifs relatifs à la liberté de la presse, au droit à l'information fiable et à la lutte contre la désinformation ;
6. Collaborer pour intégrer les valeurs de la Francophonie au service du développement de l'intelligence artificielle ;
7. Intégrer les jeunes de manière systématique dans ses groupes de travail et dans ses activités ;
8. Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de cette Déclaration.